

SIVOM DU GATINAIS EN BOURGOGNE
PROCES-VERBAL
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 avril à 08h00, le Comité Syndical s'est réuni à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et sous la présidence de Madame Christine AITA.

Date de convocation : 31 mars 2023

Présents : David ROUSSEL, Dominique CASSET, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Claude CANET, Marie-Josèphe RANAIVOSON, Christine BUSSON, , Loïc BARRET, Annie ROGER, Jean-Claude FOIN, Claude MAULOISE, Jean-Robert CHEVALLIER, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean-Claude BERNARD.

Absents excusés : Brigitte BERTEIGNE, Philippe de NIJS, Bernard DESRUMAUX, Monique JARRY, Catherine PAPILLON, Nadia LEITUGA, Gilles CARIOU, Guillaume MAILLARD, Bruno CHEMIN, Jacky GUYON, Damien DELARUE, Louise CARTIER, Jean-Luc ANDRIVOT.

Membres du Comité Syndical : 37

Membres en exercice : 36

Votants : 23

Présents : 23

Absents : 13

Dont suppléés : 0

Dont représentés : 0

Secrétaire de séance élue ce jour : Annie ROGER

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de séance du 30 septembre 2022
2. **ADDUCTION EN EAU POTABLE**
 - 2.1. Bilan 2022 et projets 2023
 - 2.2. Compte de gestion 2022
 - 2.3. Compte administratifs 2022
 - 2.4. Affectations de résultats 2022
 - 2.5. Budget primitif 2023

3. BUDGET GENERAL

- 3.1. Cosec : Bilan 2022
- 3.2. Communication
- 3.3. Compte de gestion 2022
- 3.4. Compte administratif 2022
- 3.5. Affectations de résultats 2022
- 3.6. Contrat d'Objectifs Territorial : convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Gâtinais
- 3.7. Budget primitif 2023

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine AITA, Présidente du SIVOM du Gâtinais. Cette dernière procède à l'appel et ayant constaté le quorum atteint, déclare la séance ouverte à 8h03.

Madame la Présidente propose de désigner **Annie ROGER** au poste de secrétaire de séance.

Vote : Approbation : unanimité, opposition : 0, abstention : 0.

La Présidente rappelle que cette année le Sivom du Gâtinais fête ses 100 ans et fait un bref historique de l'évolution de la collectivité et de ses communes membres jusqu'à nos jours.

1. Approbation du procès-verbal de séance du 30 septembre 2022

La Présidente soumet le procès-verbal de la réunion du comité du 30 septembre 2022 à l'approbation de l'assemblée.

Délibération 2023-02-01

Décision du comité syndical

Le comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2022.

2. ADDUCTION EN EAU POTABLE *(intervenante Mme Corinne Pasquier, 1^{ère} Vice-Présidente en charge de l'eau potable)*

2.1. Quelques temps forts 2022

2.1.1. Rencontre avec les communes :

Les rencontres avec les communes ont commencé en octobre 2021. Pour chaque commune, les plans de réseaux ont été distribués. Les rencontres se sont achevées en juin 2022.

2.1.2. Liste non exhaustive des gros travaux de réparation

21/04/22 : 3^{ème} casse de la canalisation amiante-ciment de Montacher-Villegardin.
08/05/22 : Casse de la canalisation fonte DN 250 alimentant l'usine de Vernoy.
16/05/2022 : Casse de la canalisation fonte DN 60 alimentant l'Oasis à St Valérien.
18/05/22 : 4 jours de recherche canine de fuites et passage dans l'Yonne Républicaine.

2.1.3. Déploiement du radio relevé

Compteurs restants à déployer au 31 janvier 2022 : 745

Compteurs restants à déployer au 16 septembre 2022 : 422

Compteurs restants à déployer au 31 décembre 2022 : 371

Etat d'avancement du déploiement du radio relevé au 31/12/2022

Commune	Restants à déployer
VILLETHIERRY	24
VILLEROY	3
VILLENEUVE LA DONDAGRE	6
VILLEBOUGIS	13
VERNOY	8
VALLERY	19
SUBLIGNY	8
SAVIGNY SUR CLAIRIS	11
SAINT VALERIEN	47
SAINT AGNAN	16
MONTACHER VILLEGARDIN	33
LIXY	23
JOUY	7
FOUCHERES	4
DOMATS	22
DOLLOT	10
COURTOIN	1
CHEROY	37
BRANNAY	78
LA BELLIOLE	1
Total 31/12/2022	371

Rappel des motifs de non installation d'une tête émettrice radio :

- refus d'équipement du radio relevé sur le compteur par l'abonné ;
- installation sans titulaire d'abonnement (succession, habitat inoccupé) ;
- impossibilité de prendre rendez-vous du fait d'une non réponse du titulaire d'un abonnement d'un compteur inaccessible après 3 relances ;
- impossibilité technique d'installation du module du fait de l'exiguité de l'espace autour et au-dessus du compteur.

2.1.4. Géolocalisation de classe A

Avec la mise en place du Guichet Unique (GU) pour la gestion des réseaux, et en conformité avec la nouvelle réglementation, il est requis que les maîtres d'ouvrages fournissent les plans de leurs réseaux avec une précision définie par les classes établies dans l'arrêté du 15 février 2012. En tant que prestataire de services de DSP, Veolia a pris l'engagement de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre la meilleure classe de précision possible pour les réseaux du SIVOM. La phase de géolocalisation de classe A est maintenant terminée. Cela signifie que Veolia a mis en place les outils et les processus permettant de garantir la qualité et la précision des données liées aux réseaux gérés par le SIVOM.

2.1.5. Etat des travaux concessifs

Dans le nouveau contrat de Délégation de Services Publics (DSP), Veolia s'est engagé à réaliser les opérations suivantes :

- ✓ Géolocalisation : 141 540€ - FAIT ;
- ✓ Ajout de 8 compteurs de sectorisation et de 5 compteurs généraux pour les domaines privés :68 560€ - FAIT ;
- ✓ Suppression de la canalisation PVC DN 110 alimentant le Puits Quantin et abandon d'une conduite PVC DN 63 alimentant les résidences des étangs neufs et de Béon 5 320€ - FAIT ;
- ✓ Mise en place d'un déshumidificateur à l'usine de Vernoy 2310€ - FAIT ;
- ✓ Rachat du parc compteur 224 000€ - FAIT ;
- ✓ Radio Relevé des compteurs abonnés 657 445€ - en cours ;
- ✓ Sécurisation des accès aux ouvrages – 51 910€ - FAIT

2.1.6. Branchements en plomb

Dans le nouveau contrat de DSP, Véolia doit procéder au renouvellement de 1 400 branchements en plomb d'ici la fin de son contrat, sur la base d'environ 1/12^e par an (soit environ 116 branchements par an).

Le financement des travaux est assuré selon le principe de dotation de 188 984 € HT par an.

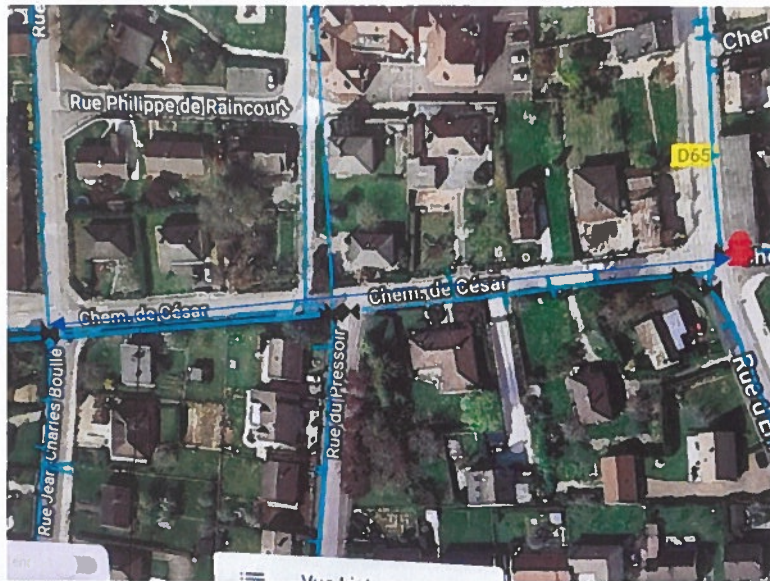
Année	Nbr
2018	34
2019	56
2020	85
2021	90
2022	72
Total	337
Total contrat de DSP	1400
Δ	-1063

2.1.7. Enveloppe de renouvellement

2.1.7.1) renouvellement de 192 ml de canalisation Chemin de César à Saint-Valérien.

Les travaux consistent :

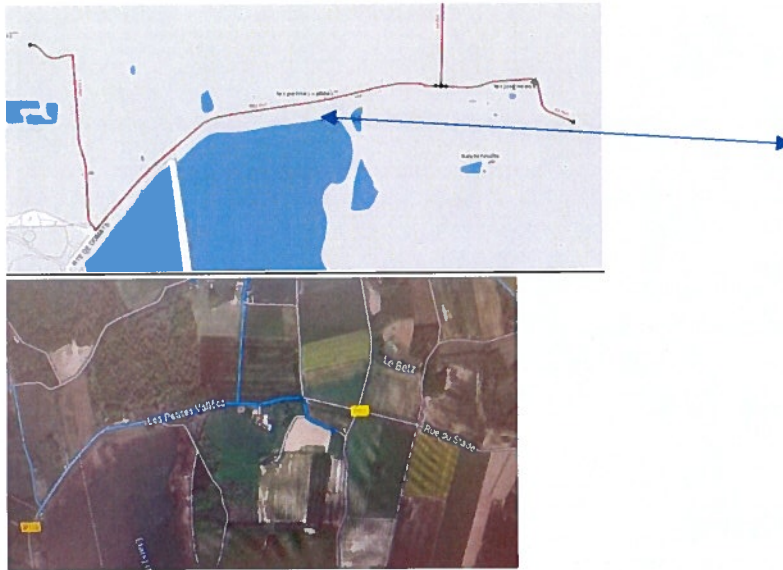
- au renouvellement d'une canalisation en fonte DN 50 de 97 ml par DN 100 en fonte ;
- au renouvellement d'une canalisation en fonte DN 60 de 10 ml par DN 100 en fonte ;
- au renouvellement d'une canalisation en PVC DN 63 de 85 ml par DN 100 en fonte ;
- au renouvellement du branchement au n°24 du Chemin de César ;
- au renouvellement du branchement au n°22 du Chemin de César ;
- à la mise en place d'un regard en limite de propriété au n°12 du Chemin de César ;
- à la reprise d'équipements de réseau type vannes.



Début des travaux le 08/11/2022 ; réception le mercredi 11 janvier 2023.

2.1.7.2) Etangs de Galetas à Domats renouvellement de 1015 ml de canalisation en PEHD

Canalisation DN 63 PVC collé et fuyarde.



Les travaux ont commencé le 07/12/2022 et se sont terminés avec la réception le mercredi 08 mars 2023.

2.1.7.3) Travaux de renouvellement des réseaux prévus dans le cadre de la DSP

Le Concessionnaire met en place un fonds spécial annuel de travaux à hauteur de 200 000 € HT, qui est utilisé pour financer un programme annuel de travaux.

Le concessionnaire s'était engagé à réaliser au minimum 1 000 mètres linéaires d'équivalent diamètre 100 mm de renouvellement de réseau en moyenne annuelle sur trois années glissantes.

ANNEE	Chantier	DN	COEFF	LINEAIRE REALISE	Équivalent DN 100 mm
2018	Rue de Paris, Chéroy	252 ml en DN 60 et 60 ml en DN 80	0,97	312	302,64
2019	Batardeaux, Courtoin	DN 60	0,97	1 751,60	1 699,05
2019	Rue de l'Ecole, Villethierry	DN 60	0,97	240	232,8
2020	Rue Merdereau, Dollot	DN80	0,97	218	211,46
2020	Rue de la Mairie, Villethierry	DN80	0,97	111	107,67
2020	Route de Bazoches, Jouy	DN125	1,16	130	150,8

2021	Rue de la république, Chéroy	DN60	0,97	190	184,3
2021	Rue de la république, Chéroy	DN150	1,16	44	51,04
2021	Route de Bazoches, Jouy	DN75	0,97	285	276,45
2021	Route de Bazoches, Jouy	DN125	1,16	100	116
2022	<i>Chemin de César, Saint Valérien</i>	<i>DN100</i>	<i>1</i>	<i>192</i>	192
2022	<i>Etangs de Galetas, Domats</i>	<i>DN63</i>	<i>0,97</i>	<i>1015</i>	984,55
Total des 4 ans					4 508,76

2.1.8. *Devis Travaux (travaux hors contrat DSP)*

2.1.8.1) 12/04/22 : Renouvellement de 110 ml de canalisation allée de la Ferme à Villethierry : 6 725,22 € H.T.



2.1.8.2) 19/10/2022 : Travaux de maillage du réseau entre Chéroy et Jouy - Villegardin à Montacher-Villegardin : 13 430,68 € HT.



Maillage diamètre 100 et longueur 7 ml.

2.1.8.3) 28/10/2022 : Renouvellement de trois vannes + création d'une vanne de sectorisation supplémentaire - Lieu-dit les Martinières à Saint-Valérien : 4 997,68 € H.T.



2.1 8 4) Devis 5 387,73 € HT pour la mise en place d'une sectorisation sur les trois ventes d'eau.

Sofrel au niveau des compteurs sur les 3 ventes à Chaumont, Champigny et Saint Sérotin afin d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement du réseau et ainsi améliorer l'identification de fuite.

2.1 8 5) Branchement et ventouse

Remplacement d'un branchement vétuste à Vernoy pour un montant de 2 408,82 euros en HT.

Pose d'une ventouse Route de Dollot-Vallery pour un montant de 3 991,80 euros en HT

2.1.9. Extensions du réseau d'AEP pour les communes (Coût supporté par les communes)

Réalisation d'une extension de réseau au lieu-dit Les Masures à Villeroy pour 16 210,16 euros en HT :

30 janvier 2022 : Finalisation du chantier d'extension de réseau de 130 ml lieu-dit Les Masures à Villeroy. Il est à réceptionner.



2.1.10. Étude de ruissellement sur les communes de Lixy, Villethierry, Brannay et Saint-Sérotin

Une étude sur le ruissellement dans le bassin versant agricole en amont du captage d'eau potable de Villethierry a été réalisée sur les communes de Lixy, Villethierry, Brannay et Saint-Sérotin, sur demande du groupement CCGB, de la Communauté de Communes Yonne Nord et du SIVOM, et confiée au bureau BIOTEC Biologie. Cette étude avait pour objectif de réduire les eaux turbides dans le captage lors de pluies et de protéger le hameau de Fontenelle des inondations. Le SIVOM a apporté sa contribution à cette étude en s'engageant à verser la somme de 1 000 euros au cours de l'année 2023, une fois les subventions déduites.

L'étude préconise des travaux sur les communes de Lixy, Saint-Sérotin, Brannay et Villethierry, notamment la mise en place d'aménagements pour retenir les ruissellements en amont du captage, ainsi que des améliorations de la régulation des eaux du bassin des Ursules. Le coût des travaux sera assumé par chaque commune pour les travaux prévus sur son territoire.

Il est recommandé au SIVOM d'accepter l'interruption du fonctionnement du captage pendant les périodes de fortes précipitations et de recourir à des captages

alternatifs d'eau potable. Il convient de noter que le SIVOM a actuellement recours au forage des Prénneux à Brannay en cas de précipitations importantes.

Enfin, il est souligné dans l'étude que l'avis de Veolia et de son hydrogéologue est crucial. L'étude a été transmise à Veolia afin d'obtenir leurs commentaires et avis sur les scénarios proposés.

2.2. Animation agricole

Animation agricole

Comme tous les ans, le SIVOM et le SIVU ont décidé de réaliser un programme d'animation agricole.

L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans la recherche et la mise en œuvre de systèmes de culture performants et adaptés aux enjeux de la qualité de l'eau aux captages. Ce projet se situe en dehors des aspects réglementaires et est donc basé sur le volontariat.

LES TRAVAUX ET ETUDES REALISEES

2.2.1. Charte agricole pour protéger les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de Dollot / Fontaines

Le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples) gère 7 captages d'eau potable, dont 4 identifiés comme étant de type Grenelle. Des études ont été menées sur les bassins alimentaires de ces captages pour évaluer la qualité de l'eau.

Depuis 2010, les captages de Dollot et Saint-Valérien (Grenelle) sont protégés grâce aux efforts conjoints des agriculteurs du BAC et du SIVOM. Cela comprend la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, ainsi que des mesures supplémentaires prises par le SIVOM (baux environnementaux, communication et animation agricole).

En 2019 et 2020, les agriculteurs du bassin et le SIVOM du Gâtinais ont collaboré pour élaborer une charte agricole visant à améliorer la qualité de l'eau des captages de Dollot et Saint-Valérien. Ce projet a été dirigé par un groupe de travail composé de 7 agriculteurs et soutenu par la MACMAE (Mission d'Appui à la Coordination pour la Maîtrise de l'Agriculture et des Espaces).

La charte vise à encourager une gouvernance active et participative des captages, en impliquant les agriculteurs et le SIVOM du Gâtinais dans un dialogue constructif. Elle prévoit des objectifs clairs et des moyens pour les atteindre, ainsi qu'une évaluation annuelle des progrès accomplis. L'objectif final est de garantir la qualité de l'eau pour les consommateurs tout en soutenant les agriculteurs du bassin.

La signature de ce projet de charte a été un moment important pour la qualité de l'eau des captages de Dollot et Saint-Valérien. Le mardi 6 septembre 2022, le Sous-Préfet de Sens, le SIVOM du Gâtinais et les agriculteurs des bassins d'alimentation des captages se sont réunis pour signer cette charte qui marque un engagement fort pour la protection de l'environnement. Cette signature montre l'importance que les différentes parties accordent à la qualité de l'eau et à la réalisation de ce projet en collaboration pour une gouvernance locale active du captage.

LES TRAVAUX ET ETUDES EN COURS

2.2.2. *Projet de charte agricole pour protéger le BAC de Vernoy*

L'objectif du projet est de garantir la qualité de l'eau captée à Vernoy en contrôlant les populations de ray-grass, une adventice qui peut causer des problèmes en raison de sa résistance à de nombreux herbicides. La MACMAE et un groupe de travail associé composé d'agriculteurs du BAC ont mené une étude pour identifier les stratégies les plus efficaces pour gérer ce problème.

Les méthodes proposées incluent le choix de cultures perturbant le cycle de germination du ray-grass, l'utilisation de techniques de labour pour empêcher la germination des graines, le désherbage mécanique, l'action précédant ou pendant la moisson pour réduire la production de graines, et l'utilisation efficace des herbicides. Il est important de noter que pour obtenir un contrôle efficace du ray-grass, il est nécessaire d'utiliser une combinaison de ces méthodes sur une période prolongée.

Visite de l'usine de traitement et du château d'eau le 24 janvier 2023

Le SIVOM et Veolia ont organisé une visite pour répondre aux préoccupations et aux interrogations des agriculteurs sur la qualité et le traitement de l'eau. Cette visite a été conçue pour offrir aux agriculteurs une compréhension approfondie des processus de traitement de l'eau ainsi que des technologies et des méthodes utilisées pour garantir la qualité de l'eau. Les agriculteurs ont également eu l'opportunité de poser des questions et de discuter avec les experts de Veolia et du SIVOM sur les enjeux liés à l'eau et sur les moyens de garantir une eau potable de qualité pour les consommateurs. Cette visite était une occasion précieuse pour les agriculteurs de mieux comprendre les enjeux liés à l'eau et de travailler en collaboration avec le SIVOM et Veolia pour garantir la qualité de l'eau pour les générations futures.



2.2.3. *Projet de charte agricole pour protéger les BAC de Brassy nord, sud et St-Hubert*

Le 25 janvier 2023, une réunion d'information et d'échanges sur les Bassins d'Alimentation des Captages de Brassy Nord, Brassy Sud et St-Hubert a été organisée à la salle des fêtes d'Egriselles-le-Bocage. Les agriculteurs ont participé activement à la réunion, discutant des questions qui les préoccupaient sur le traitement de l'eau. Au cours de la réunion, il a été convenu de construire une charte locale pour aborder ces enjeux.

Des modalités pour la construction de cette charte ont été établies et des réunions de travail ont été fixées avec la MACMAE pour s'assurer que toutes les parties intéressées sont impliquées dans le processus. Les agriculteurs se sont montrés

enthousiastes à l'idée de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs de qualité de l'eau.

La réunion a été un temps fort pour les agriculteurs des BAC, qui ont pu discuter en toute transparence avec les représentants du SIVOM et de MACMAE sur les questions qui les préoccupent le plus. Les échanges constructifs ont permis d'aborder les enjeux importants liés à la gestion de l'eau dans le territoire et de faire avancer les travaux pour la construction de la charte locale.

2.3. Les travaux et études 2023

2.3.1. La qualité de l'eau potable

2.3.1.1) Charte agricole pour protéger les BAC

Pour garantir l'éligibilité des projets du SIVOM aux subventions, il est crucial de présenter un plan d'action bien défini sur les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de Brannay et Villethierry.

En ce qui concerne le BAC de Brannay, il est important de souligner que la gestion de ce BAC sera effectuée par la MACMAE en collaboration avec les BAC de Dollot et Saint-Valérien. Cette animation se fera en respectant les principes énoncés dans la Charte des bassins d'alimentation. De nombreux agriculteurs sont impliqués dans les deux BAC, et certains d'entre eux ont participé à la mise en place de la Charte de Dollot-Fontaines.

En ce qui concerne le BAC de Villethierry, la MACMAE n'a pas été assignée à cette tâche. Nous avons donc demandé à la MACMAE de nous faire un devis pour une prestation de services. Cette prestation sera relativement simple, et pourrait par exemple comprendre la mise à jour de la liste et du parcellaire des agriculteurs, une réunion annuelle avec les agriculteurs et la diffusion d'un bulletin technique. Cette prestation est estimée à environ 3 000 euros HT. D'autres collectivités confrontées à des situations similaires utilisent ce type de prestation pour gérer leur BAC.

2.3.1.2) Acquisition de terres agricoles

Dans l'objectif de préserver la qualité de l'eau potable pour ses usagers, le SIVOM peut être amené à acheter des terrains pour y implanter des réserves foncières. Ce projet a pour objectif de conclure des baux environnementaux sur les parcelles situées dans les zones les plus critiques pour les captages d'eau potable. Les acquisitions de terres sont effectuées uniquement en cas de réelle opportunité et ne visent pas à acheter l'ensemble des terres agricoles. Cependant, en choisissant soigneusement les terrains à acquérir, le SIVOM peut s'assurer de la protection de ses captages d'eau et de la qualité de l'eau potable pour les générations futures.

2.3.1.3) Acquisition terrain à proximité de l'usine de Fontaines

Le SIVOM est confronté au rejet de charbon actif en poudre dans l'Orvanne à la sortie de l'usine de traitement de Fontaines notamment suite à une forte augmentation du taux de traitement en charbon actif en poudre (CAP) pour éviter des dépassements de la norme des métabolites (Métazachlore).

Le système de traitement des eaux de sortie mis en place il y a quelques années ne suffit plus. La quantité de charbon actif est tellement importante que le système

sature et entraîne donc un relargage du charbon actif dans l'Orvanne à la sortie de l'usine.

2 actions sont à réaliser pour solutionner ce problème :

- Diminuer progressivement le taux de traitement par CAP lorsque la qualité de l'eau brute le permet -> fait
- Réalisation d'un fossé allant de l'usine à l'Orvanne, fossé avec méandres, avec géotextile, et avec une pente suffisamment douce pour que le charbon actif soit retenu. Cette solution est validée par la police de l'eau. Le temps de séjour et la décantation permettrait de recueillir le charbon actif dans le géotextile qu'il conviendra de changer de temps en temps.

Pour ce faire, le SIVOM a besoin de maîtriser le foncier de la parcelle située entre l'usine et la route (parcelle 719). Des contacts ont été pris avec le propriétaire de la parcelle. Celle-ci entre dans le cadre d'une succession, ce qui ralentit les démarches. Coût des travaux : environ 10 000 €.



2.3.2. Extensions du réseau d'AEP à la demande des communes (coût pris en charge par elles)

Afin de garantir la capacité à répondre aux besoins en matière d'eau potable en tout temps, une provision financière a été inscrite au Budget Primitif 2023. Cette somme permettra de mener à bien des projets d'extension de l'alimentation en eau potable, le cas échéant, en cours d'année si la situation l'exige. En prévoyant ces fonds, le SIVOM peut être en mesure de s'adapter rapidement aux changements de la demande et de garantir une fourniture constante et fiable d'eau potable.

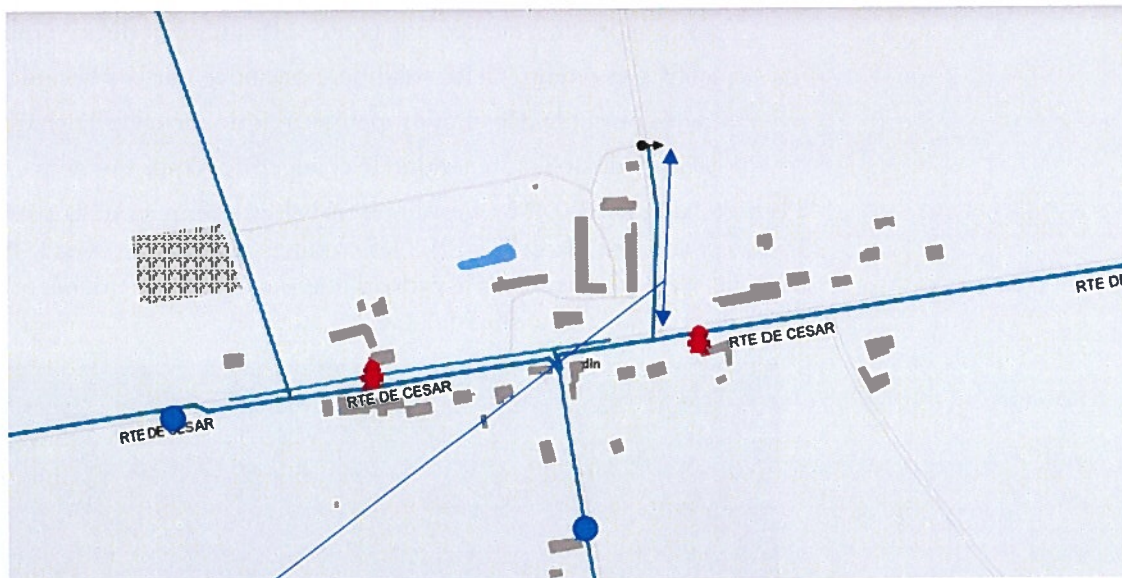
2.3.3. Renouvellement de canalisations dans le cadre de la DSP

Le projet de renouvellement de canalisation en 2023 prévoit une série d'interventions visant à remédier aux problèmes de fuites dans les réseaux d'approvisionnement en eau potable. Pour ce faire, des tronçons de canalisation

défectueux seront remplacés pour garantir un approvisionnement en eau sûr et fiable pour les habitants du SIVOM.

Après la discussion, les projets retenus sont :

- La rue Gillotot à Montacher-Villegardin, où un tronçon de canalisation PVC DN50 de 120 ml sera remplacé en raison de fuites récurrentes qui nécessitent des réparations annuelles depuis les trois dernières années.



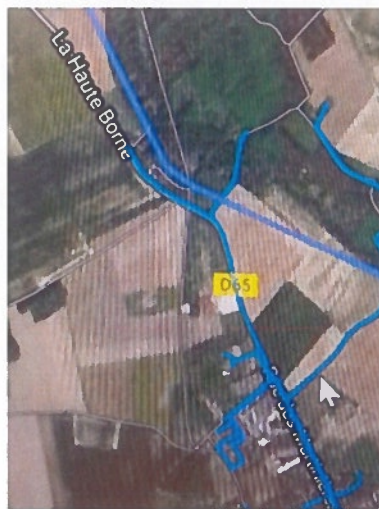
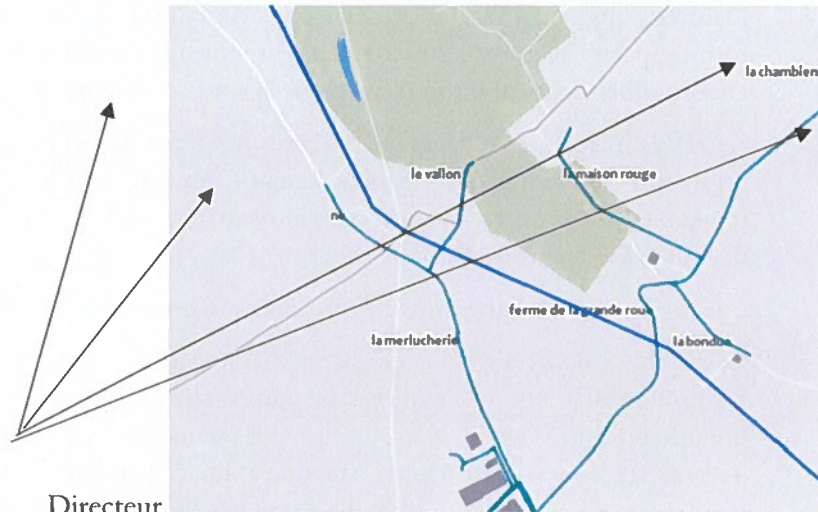
Canalisation PVC DN50 de 120 ml qui sera remplacée.



- Le Vau Robert à Dollot, où un tronçon de canalisation en fonte DN60 de 300 ml sera remplacé pour remédier aux fuites et pour intégrer la canalisation d'alimentation en eau potable en domaine public.



- La haute borne à Saint-Valérien, où un tronçon de canalisation PVC DN63 de 550 ml sera remplacé pour remédier aux fuites, évoquées dans le Schéma



Projet

2.3.4. Construction et rénovation des réservoirs

Le Schéma Directeur d'alimentation en eau potable a fait ressortir la défaillance de certains réservoirs, qui nécessitent une attention particulière. Parmi eux, les réservoirs situés à Saint-Agnan et à Saint-Valérien ont été identifiés comme les plus urgents en termes de rénovation. Leur état de vétusté, en effet, met en péril la qualité et la quantité de l'eau potable disponible pour les habitants du SIVOM. Il est donc nécessaire de procéder à des réparations ou des remplacements rapides pour garantir la sécurité et la durabilité du système d'alimentation en eau potable.

2.3.4.1) Construction d'un réservoir d'eau potable de 200 m³ « commune de Saint-Agnan »

Le réservoir de la Loge à Saint-Agnan est clairement insuffisant pour répondre aux besoins futurs de la commune. Sa petite capacité de seulement 100 m³, combinée à une condition dégradée du béton et à des fers à béton apparents, rendent son exploitation difficile. De plus, sa robinetterie en mauvais état de fonctionnement constitue un véritable défi pour le bon fonctionnement du réseau de la commune.

Dans ce contexte, il est impératif de construire un nouveau réservoir d'eau potable d'une capacité accrue de 200 m³ pour garantir des capacités de stockage adéquates et consolider la distribution d'eau potable sur la commune de Saint-Agnan.

Le SIVOM a pris les mesures nécessaires pour commencer ce projet, en engageant un maître d'œuvre (IRH Ingénieur Conseil) pour réaliser les études et le suivi des travaux nécessaires. La mission de maîtrise d'œuvre débutera le lundi 27 février et devrait durer environ 18 mois.

2.3.4.2) Réservoir sur tour de Fontaines « Commune de Saint-Valérien »

Le réservoir de Fontaines situé dans le Hameau de Fontaines au Nord Est de la Commune de Saint-Valérien, est un important équipement de stockage de l'eau potable pour le SIVOM. Il est composé de deux cuves, chacune d'une capacité de 450 mètres cubes, et se trouve sur une tour. Cependant, le réservoir a subi une importante dégradation au fil du temps et nécessite une restauration urgente.

Des problèmes majeurs ont été identifiés dans le réservoir, notamment : la dégradation de l'infrastructure en béton de la cuve sans une connaissance claire de la cause de cette dégradation ; l'étanchéité des cuves en mauvais état qui doit être réparée ; et la corrosion de l'hydraulique.

Le SIVOM a retenu les services d'un maître d'œuvre, DCI Environnement, pour diriger les travaux de restauration. La mission de maîtrise d'œuvre débutera le jeudi 09 février 2023 et devrait durer environ 24 mois.

Le maître d'œuvre étudiera au moins 2 scénarii :

- ❖ La réhabilitation du réservoir sur tour de 900 m³ et la construction d'un nouveau réservoir de 300 m³ ;

Et

- ❖ La construction d'un nouveau réservoir de 1200 m³

2.4. Convention de prestation de services avec la CC du Gâtinais

Les compétences eau et assainissement seront transférées à la Communauté de Communes en 2026.

Le Président de la CCGB a sollicité le SIVOM, afin que le responsable Eau Potable du SIVOM travaille à ce transfert de compétences pour la CCGB.

Le temps estimé à la préparation du transfert est de 40% du temps de travail annuel de l'agent ce qui représente un coût de 27 000€ annuels (salaire brut chargé) pour 650 heures de travail à l'année, soit 41.55 € de l'heure.

La présidente a proposé de conclure une convention de prestation de services, sur les bases des articles L. 5212-1 et L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales régissant les prestations de services et leurs dérogations.

Cette convention prévoit notamment :

La durée

Le contenu de la prestation de service.

Le montant horaire de la prestation de service

La prise en charge des frais de déplacement et de formation

Les modalités de paiement de la prestation de service par la CCGB.

Le Bureau syndical du 20/01/2023 a délibéré favorablement sur cette convention ; la Communauté de communes, de son côté, a délibéré le 24 février dernier.

2.5. Mobilisation Eco d'Eau - Participation

Nous avons reçu un courrier de la part de Veolia Eau présentant la mobilisation Eco d'Eau, une coalition nationale visant à rassembler les acteurs de tous horizons - citoyens, pouvoirs publics, entreprises, associations - autour de la préservation de notre ressource commune en eau.

Dans ce cadre, nous avons été contactés par le directeur du Territoire Nord Bourgogne de Veolia Eau, pour figurer dans un projet de communiqué de presse, à l'occasion de la Journée nationale de l'eau. Ce communiqué indiquera la mobilisation d'acteurs locaux divers sur ce sujet hautement important dans le contexte actuel.

Nous avons été sollicités pour donner notre accord de principe pour figurer dans ce communiqué. Nous souhaitons donc vous informer de cette initiative et solliciter votre avis et votre accord sur notre participation à cette mobilisation nationale.

Cette initiative vise à contribuer à quatre objectifs majeurs : sécuriser chaque territoire dans son approvisionnement en eau et éviter les crises, garantir à chacun un accès durable à l'eau et éviter les conflits entre les usages, respecter la nature et y laisser l'eau nécessaire à ses équilibres, assurer aux acteurs économiques la viabilité de leurs activités en réduisant leur dépendance à l'eau.

Nous avons la possibilité de participer à la pédagogie et à la mobilisation autour des enjeux de sobriété auprès de toutes nos parties prenantes, avec des supports de communication open source, d'impulser rapidement une dynamique interne, de contribuer par nos efforts à un impact collectif, et de rendre nos engagements plus visibles.

Nous sommes également invités à signer sur ecodeau.org un manifeste pour témoigner de notre engagement dans une démarche de sobriété en adoptant des éco-gestes sans attendre. Une campagne de promotion de ces gestes du quotidien sera initiée sur les réseaux sociaux. En outre, d'ici au 21 juin, une web-app nous donnera accès à une information simplifiée sur l'état de la ressource en eau, pour que nous puissions être particulièrement vigilants dans les situations les plus critiques.

2.6. Journée sur l'économie de l'eau

Le SIVOM du Gâtinais organise un forum sur les conseils et astuces relatifs à l'économie de l'eau. Cette manifestation sera agrémentée de visites des usines de traitement de l'eau potable du SIVOM du Gâtinais, et se tiendra à la salle des fêtes de la commune de Saint-Valérien, le mercredi 31 mai 2023.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser les habitants de la région sur l'importance cruciale de l'économie de l'eau, tout en leur prodiguant des astuces pratiques pour une utilisation responsable de cette ressource. Le SIVOM ainsi que VEOLIA, en qualité de partenaire privilégié, s'emploieront activement à cet effet en présentant les diverses techniques de traitement de l'eau potable mises en œuvre sur notre territoire.

Des experts et professionnels de VEOLIA seront conviés à partager leur expérience et prodiguer des conseils pertinents en matière de gestion de l'eau. De plus, les représentants des différentes communes membres du SIVOM seront également invités à débattre des enjeux et défis liés à la gestion de cette ressource vitale.

Nous fondons l'espoir que cette manifestation saura susciter l'intérêt et l'engagement des élus de notre territoire en faveur de la préservation de l'eau, bien commun de notre société.

La Président rappelle qu'en parallèle à la mobilisation autour de la sobriété en eau, la recherche des fuites sur le réseau est une priorité ; les résultats sont d'ailleurs en bonne amélioration.

2.7. Compte de gestion 2022

Délibération 2023-02-02

Le Comité Syndical, sous la présidence de Madame Christine AITA, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 du budget Adduction en Eau Potable par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

2.8. Compte Administratif 2022

Délibération 2023-02-03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et à la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Syndical en date du 08/04/22 approuvant le budget primitif 2022 et la décision modificative du 03/11/2022,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Considérant que le Conseil Syndical a, pour se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Madame la Présidente, jusqu'au 30 juin 2023,

Considérant que, pour ce faire, la Présidente doit être remplacée par la Vice-Présidente,

La Vice-Présidente présente le compte administratif de l'année 2022 – budget adduction en eau potable, arrêté comme suit :

Année 2022	Investissement	Fonctionnement
Recettes	470 267,39 €	635 802,54 €
Dépenses	327 846,11 €	583 732,11 €
Résultat 2022	142 421,28 €	52 070,43 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2022 tel que présenté ci-dessus pour le budget Adduction en Eau Potable – SIVOM du Gâtinais, rigoureusement identique au compte de gestion présenté par le Comptable Public.

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

2.9. Affectations de résultats 2022

Délibération 2023-02-04

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2022,

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	56 413,05 €	874,33 €	57 287,38 €
<i>Affectation du résultat 1068 en N-1</i>	0,00 €		
Section investissement	122 051,58 €	-22 140,07 €	99 911,51 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Considérant les restes à réaliser s'élevant à 12 600 € en dépenses et à 0 € en recettes,

Considérant l'absence de besoin de financement,

DECIDE de procéder à l'affectation de résultats au BP 2023 comme suit :

- L'excédent de fonctionnement de 2 723 357,19 € est reporté dans son intégralité à l'article R002 « recettes » de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 du SIVOM Adduction en Eau Potable
- L'excédent d'investissement de 628 971,31 € est reporté à l'article R001 « recettes » de la section d'investissement au budget primitif 2023 du SIVOM Adduction en Eau Potable

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

2.10. Budget primitif 2023

Budget Adduction en Eau Potable :

Le budget primitif 2023 est présenté en suréquilibre pour la section de Fonctionnement et détaillé comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses	BP 2023	Explications
Chapitre 011 charges générales	39 100,00 €	Prestation chambre agriculture Captage Villethierry Brannay
Chapitre 012 charges de personnel	92 520,00 €	
Chapitre 65 charges de gestion courante	50,00 €	
chapitre 66 charges financières	61 000,00 €	
Chapitre 67 charges exceptionnelles	3 000,75 €	
Chapitre 68 amortissements	443 497,25 €	
023 Virement à la section d'investissement	937 019,99 €	
Total dépenses	1 576 187,99 €	

Recettes	BP 2023	Explications
Résultats antérieurs reportés	2 723 357,19 €	
Chapitre 70 Produits de services	472 720,00 €	Redevance VEOLIA
chapitre 74 dotations et participations	32 500,00 €	Part salaire agent remboursé par la CCGB suite convention
chapitre 75 autres produits de gestion courante	650,00 €	Loyer SAFER
opération ordre (subventions)	238 356,30 €	
Total recettes	3 467 583,49 €	

Et en équilibre pour la section d'Investissement :

	Dépenses	Recettes
	BP 2023	BP 2023
Résultat de clôture reporté		628 971,31 €
Terres agricoles	320 000,00 €	
Programme AEP renouvellement canalisations	800 000,00 €	
AEP réservoir St Agnan	92 295,00 €	*
AEP réservoir St Valérien	144 837,00 €	*
Extensions	140 000,00 €	140 000,00 €
Unités de traitement	76 000,00 €	
Travaux divers	130 000,00 €	
Amélioration et distribution d'eau	72 000,00 €	*
Branchements plomb	25 000,00 €	
Étude captage Villethierry	1 000,25 €	
Remboursement emprunt	110 000,00 €	
Opérations ordre	238 808,75 €	443 949,70 €
Virement de la section de fonctionnement		937 019,99 €
Totaux	2 149 941,00 €	2 149 941,00 €

(*) travaux et solde de subvention en 2024.

Délibération 2023-02-05

Décision du comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu et approuvé le Compte de Gestion et le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 d'Adduction en Eau Potable, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2023 du Budget Adduction en Eau Potable comme suit :

Fonctionnement en suréquilibre :

- Dépenses : 1 576 187,99 €
- Recettes : 3 467 583,49 €

Investissement en équilibre :

- Dépenses : 2 149 941,00 €
- Recettes : 2 149 941,00 €

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

3. BUDGET PRINCIPAL

3.1. COSEC

Bilan 2022

Programme rénovation énergétique du COSEC et accessibilité/ Transfert du Cosec et de l'anneau sportif à la CC du Gâtinais au titre de l'intérêt communautaire

L'entreprise PROPOLIS, missionné en tant qu'Assistant à Maitrise d'Ouvrage, a effectué une mise à jour du diagnostic énergétique du SDEY datant de 2018, et a établi une étude de faisabilité de rénovation du Cosec (rénovation énergétique, mise en conformité, finalisation accessibilité).

Cette phase 1 « étude de faisabilité » de la mission a couté 10 032 € TTC.

Au vu des montants prévisionnels de travaux relevés par l'étude de faisabilité (3 200 000 à 3 700 000 €), les élus du Sivom, ont décidé de transférer le Cosec à la Communauté de Communes au titre de l'intérêt communautaire.

La procédure de transfert a été menée tout au long de 2022 et est effective depuis le 1^{er} janvier 2023, suite à l'arrêté préfectoral PREF/DCL/BCL/2022/382 en date du 27 décembre 2022.

Le conseil communautaire du 03 février 2023 a accepté la méthode dérogatoire dite de fixation libre des attributions de compensations (AC) suite à ce transfert ; ceci veut dire que le transfert est gratuit du SIVOM à la CCGB, il n'y aura pas de déduction des charges nettes des AC des communes concernées.

Les communes de la CC doivent maintenant délibérer à ce sujet dans un délai de 3 mois.

Le personnel est transféré à la CCGB. Cependant, vu les délais de création des postes à la CC, une convention de mise à disposition des agents a été proposée pour les mois de janvier et février 2023.

Travaux :

Anneau sportif : il a été procédé, en septembre, au pontage des fissures et à la réfection du marquage au sol pour un montant de 11 838 € TTC.

Le remplacement de l'éclairage en LED n'a pas été réalisé.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le Cosec et l'anneau sportif ont été transférés à la Communauté de communes.

3.2. Communication

La Présidente indique que la communication est partagée et commune avec celle de la Communauté de Communes. Elle indique que ce sujet sera abordé lors du conseil communautaire qui aura lieu juste après le Comité Syndical de ce jour.

3.3 Compte de Gestion 2022

Délibération 2023-02-06 :

La délibération est annulée en l'absence du compte de gestion, non transmis par le trésor public à cette date.

3.4. Compte Administratif 2022

Délibération 2023-02-07 :

La délibération est annulée en l'absence du compte de gestion, non transmis par le trésor public à cette date.

3.5. Affectations de résultats 2022

L'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Syndical peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats. La reprise est justifiée par un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que l'état des restes à réaliser au 31/12/22 (documents joints à la délibération).

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité.

Les restes à réaliser sont également repris par anticipation. Il est possible au Conseil Syndical de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimé de 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à une régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2023.

Les résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

	Résultat de clôture 2021	Résultat 2022	Résultat de clôture 2022
Section de fonctionnement	56 413,05 €	874,33 €	57 287,38 €
<i>Affectation du résultat 1068 en N-1</i>	0,00 €		
Section investissement	122 051,58 €	-22 140,07 €	99 911,51 €

	Résultat de clôture 2022	Restes à réaliser*		Besoin de financement (BF)
		Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement	57 287,38 €			
Section d'investissement	99 911,51 €	0,00 €	0,00 €	0

Délibération 2023-02-08

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R231-13,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé que l'ensemble de ces montants soit inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

CONSTATE et **APPROUVE** la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser dans le budget primitif 2023 détaillée comme suit :

L'excédent de fonctionnement de **57 287,38 €** est reporté dans son intégralité à l'article R002 « recettes » de la section de fonctionnement au budget primitif 2023 du SIVOM

L'excédent d'investissement de **99 911,51 €** est reporté à l'article R001 « recettes » de la section d'investissement au budget primitif 2023 du SIVOM

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

3.6. Contrat d'Objectifs Territorial : convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Gâtinais

La présente convention a pour objet de fixer le partenariat entre la CCGB et le SIVOM pour la démarche COT. Pour rappel, le SIVOM exerce la compétence adduction en eau potable.

Cette convention permettra d'enrichir la démarche COT qu'a mise en place la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne depuis 2022.

La présente convention est consentie pour la durée du contrat d'objectif territorial. Cette convention est renouvelable le cas échéant une fois après avis favorable unanime de la CCGB et du SIVOM.

Ce partenariat a pour objectif d'enrichir les données à capitaliser dans le cadre de la phase 1 du COT.

Il constitue un cadre dans lequel, le cas échéant, des conventions particulières pourront être mises en place avec pour objectif des études et des actions liées à la compétence eau potable.

L'engagement des deux territoires est de faciliter les missions du chargé de mission transition environnementale de la CCGB : données accessibles, disponibilité des techniciens et des élus (autant que faire se peut) ...

Délibération 2023-02-09

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Gâtinais pour la démarche COT telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

3.8. Budget primitif 2023

Délibération 2023-02-10

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir constaté et approuvé la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif - 2023 du Sivom du Gâtinais, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2023 du Budget Principal

En équilibre pour la section de fonctionnement en recettes et en dépenses :
101 201,29 €,

en suréquilibre pour la section d'investissement :

- Dépenses : 22 066,27 €
- Recettes : 123 999,80 €

Vote : Pour : unanimité, Contre : 0, Abstention : 0.

4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie les délégués pour leur présence et leur participation aux travaux.

Elle remercie la commune de Chéroy pour son accueil à l'espace « André Henry ».

La séance est levée à 8h55.



La Présidente

Christine AITA

La secrétaire de séance

Annie ROGER

**Liste des délibérations examinées lors de la séance du Comité syndical du
07 avril 2023**

- 2023-02-01 Approbation du procès-verbal du Conseil du 30 septembre 2022 :
approbation à l'unanimité
- 2023-02-02 Budget Adduction en Eau Potable : Approbation du compte de
gestion 2022 : **approbation à l'unanimité**
- 2023-02-03 Budget Adduction en Eau Potable : approbation du compte
administratif 2022 : **approbation à l'unanimité**
- 2023-02-04 Budget Adduction en Eau Potable : Affectation de résultats 2022 :
approbation à l'unanimité
- 2023-02-05 Budget Adduction en Eau Potable : vote du budget primitif 2023 :
approbation à l'unanimité
- 2023-02-06 **Budget principal** : Approbation du compte de gestion 2022 :
délibération reportée
- 2023-02-07 **Budget principal** : approbation du compte administratif 2022 :
délibération reportée
- 2023-02-08 **Budget principal** : Affectation de résultats 2022 : **approbation à
l'unanimité**
- 2023-02-09 **Budget principal** : contrat d'objectif territorial : convention de
partenariat avec la CC du Gâtinais : **approbation à l'unanimité**
- 2023-02-10 **Budget principal** : vote du budget primitif 2023 : **approbation à
l'unanimité**

Liste des Présents : David ROUSSEL, Dominique CASSET, Philippe de NIJS, Christine AITA, Jean-Jacques NOEL, Christelle NOLET, Claude CANET, Marie-Josèphe RANAIVOSON, Christine BUSSON, Nadia LEITUGA, Loïc BARRET, Annie ROGER, Jean-Claude FOIN, Claude MAULOISE, Jean-Robert CHEVALLIER, Gilbert GREMY, Jean-François CHABOLLE, Annie AMBERMONT, Frédéric BOURGEOIS, Marcel MILACHON, Patrick PELISSIER, Jean-François ALLIOT, Pierre-Eric MOIRON, Corinne PASQUIER, Jean-Claude BERNARD.



La Présidente

Christine AITA

La secrétaire de séance

Annie ROGER

Composition du comité syndical

Comité Syndical du SIVOM du Gâtinais en Bourgogne

Brannay	<u>Titulaires :</u> M. David ROUSSEL M. Dominique CASSET	<u>Suppléants :</u> M. Michel GAYER M. Jean-Luc MANSIRE
Chéroy	<u>Titulaires :</u> Mme Brigitte BERTEIGNE M. Philippe DE NIJS M. Bernard DESRUMAUX	<u>Suppléants :</u> M. Christophe GOUTELARD M. Michel VOISIN M. Laurent VION
Cornant	<u>Titulaire :</u> Mme Monique JARRY	<u>Suppléant :</u> Mme Nathalie ORIOLI
Courtoin	<u>Titulaire :</u> Mme Christine AITA	<u>Suppléante :</u> Mme Danielle DUPON
Dollot	<u>Titulaire :</u> M. Jean-Jacques NOEL	<u>Suppléant :</u> M. Gérard HONDERLIK
Domats	<u>Titulaires :</u> Mme Christelle NOLET Mme Catherine PAPILLON	<u>Suppléants :</u> M. Stefano MANFREDINI M. Joël GUIERRY
Egriselles -le-Bocage	<u>Titulaires :</u> M. Claude CANET Mme Marie-Josèphe RANAIVOSON	<u>Suppléants :</u> Mme Marie-Line DEY M. Rémi COUVIGNY M. Christian DESCHAMPS
Fouchères	<u>Titulaire :</u> Mme Christine BUSSON	<u>Suppléant :</u> M. Bruno COLIN
Jouy	<u>Titulaires :</u> Mme Nadia LEITUGA M. Gilles CARIOU	<u>Suppléants :</u> Mme Laure RAVERAU M. Jérémy SIBOUT
La Belliole	<u>Titulaire :</u> M. Loïc BARRET	<u>Suppléant :</u> Mme Patricia PETIT

Lixy	<u>Titulaire :</u> Mme Annie ROGER	<u>Suppléant :</u> M. Etienne SEGUELAS
Montacher-Villegardin	<u>Titulaires :</u> M. Jean-Claude FOIN M. Guillaume MAILLARD	<u>Suppléants :</u> M. Eric ANDRE M. Jean-Claude CANO
Saint-Agnan	<u>Titulaires :</u> M Bruno CHEMIN M. Jacky GUYON	<u>Suppléantes :</u> Mme Corinne BIREAU Mme Laëtitia CHEMIN
Saint-Valérien	<u>Titulaires :</u> M. Claude MAULOISE M. Jean-Robert CHEVALLIER M Damien DELARUE	<u>Suppléants :</u> M. Antonio AZEVEDO Mme Claudine PASQUIER M. Jean-Marie NAVARRE
Savigny-sur-Clairis	<u>Titulaire :</u> Mme Louise CARTIER	<u>Suppléante :</u> Mme Christelle LEMAITRE
Subligny	<u>Titulaires :</u> M. Gilbert GREMY M. Jean-Luc ANDRIVOT	<u>Suppléantes :</u> Mme Colette BACHMANN Mme Caroline BLIZNIEC
Vallery	<u>Titulaires :</u> M. Jean-François CHABOLLE Mme Annie AMBERMONT	<u>Suppléants :</u> M. Denis LARDENAI Mme Joëlle DEBRAINE
Vernoy	<u>Titulaire :</u> M. Frédéric BOURGEOIS	<u>Suppléant :</u> M. Henri GOUSSARD
Villebougis	<u>Titulaires :</u> M. Marcel MILACHON M. Patrick PELISSIER	<u>Suppléants :</u> M. Bernard SIMON Mme Françoise BAUDRIER

Villeneuve-la-Dondagre	<u>Titulaire :</u> M. Jean-François ALLIOT	<u>Suppléant :</u> M. Pascal POMPON
Villeroiy	<u>Titulaire :</u> M. Pierre-Eric MOIRON	<u>Suppléant :</u> M. Jean-Yves LEMAIRE
Villethierry	<u>Titulaires :</u> Mme Corinne PASQUIER M. Jean-Claude BERNARD	<u>Suppléants :</u> Mme Catherine POTHERAT M. Thierry FOUCHER